



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE PUBLIC  
DE NORMANDIE

## BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE **AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

### Objectifs de la formation

Le BTS aménagement paysager forme des technicien.ennes qui accéderont à des emplois de cadres dans les secteurs espaces verts des collectivités ou des entreprises privées. À la suite de la formation le.la titulaire sera en mesure de conduire une équipe, concevoir un aménagement en lien avec le paysage, de réaliser des plans techniques et de chiffrer les chantiers puis d'en réaliser un bilan technico-économique.

### Lieux de la formation

Campus agricole de Vire  
CFA  
[www.tracy-vire.fr](http://www.tracy-vire.fr)

Campus Métiers Nature de Coutances  
lycée  
[www.campusagri.fr](http://www.campusagri.fr)

Horti-Pôle Evreux  
Lycée & CFA  
[www.eapevreux.fr](http://www.eapevreux.fr)

NaturaPÔLE  
Campus Horthitèque  
CFA & CFPPA de Mont-Saint-Aignan  
[www.naturapole.fr](http://www.naturapole.fr)



APPRENTISSAGE - SCOLAIRE &  
FORMATION CONTINUE

DURÉE 2 ans

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE AMÉNAGEMENT PAYSAGER

## CONTENU DE LA FORMATION

### Enseignement général

- Français
- Documentation
- Langue vivante
- Éducation socioculturelle
- EPS
- Maths
- Informatique

### Enseignement technique

- Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- Élaborer un projet d'aménagement paysager dans le respect des attentes sociétales et commerciales

## POURSUITES D'ÉTUDES

École d'ingénieur paysagère  
Licences professionnelles  
dont aménagement paysager

## DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Chef.fe d'équipe  
Chef.fe de chantier  
Conducteur.rice de travaux  
Assistant.e architecte  
paysager  
Gestionnaire bureau d'étude

## CONDITIONS D'ADMISSION

Accessible après un bac général, bac professionnel, bac STAV, bac technologique et 1<sup>re</sup> année de licence universitaire.

**Formation initiale scolaire :** Accès sur dossier, voire tests et/ou entretien.

**Par apprentissage :** vérification des prérequis, analyse des motivations et du projet professionnel.

- Être âgé de 16 à 29 ans, demandeurs d'emploi ou salariés ;
- Être titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel ;
- Entrée en formation effective après la signature d'un contrat d'apprentissage.



Admission étudiée  
au cas par cas.

